



TARIFS AU 1ER OCTOBRE 2026

Tarif de convention de la Caisse d'Assurance Maladie

Soins externes		Hospitalisation de jour	
Forfait FFM	21.43€	Forfait SE1	85.10 €
		Forfait SE2	68.18 €
		Forfait SE3	45.43 €
		Forfait SE4	22,71 €

Suppléments hospitaliers

	Chirurgie	SMR	Ambulatoire
Chambre particulière par jour (TV et WIFI inclus)	111,70 €	111,70 €	
Chambre particulière en service Ambulatoire			80 €
Mise à disposition d'une télévision			5 €
Trousse de toilette			5,95 €
Forfait nettoyage			8,30 €
Goûter gourmand			13 €

Accompagnants

Repas (boisson non comprise)	15 €
Sandwich	5 €
Petit déjeuner gourmand	5,95 €
Accompagnement pour hospitalisé / nuit (petit déjeuner inclus)	19,00 €
Boisson chaude ou froide	1 €

Forfait parcours patient

Hospitalisation complète et ambulatoire

12,30 €

Article 9 de l'Arrêté du 30/05/18 : "Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé.

Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation des soins".